

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE

LA CROIX-ROUGE SUD-AFRICAINE ET LA DIFFUSION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

La Croix-Rouge sud-africaine, depuis le séminaire sur la diffusion du droit international humanitaire qui s'est tenu à Mombasa, en août 1978, s'est efforcée de poursuivre la diffusion du droit international humanitaire, et il nous paraît intéressant de signaler dans quelles directions principales elle a porté ses efforts.

Premièrement, la Société a fait paraître plusieurs publications, qui s'adressent à différents publics.

L'étude écrite par son président « L'influence de la Croix-Rouge sur le droit international public, spécialement en Afrique australe » ("The influence of the Red Cross upon Public International Law, with special reference to Southern Africa"), a été largement distribuée dans les milieux universitaires. De plus, la Société s'efforce d'encourager les étudiants en droit à écrire des thèses sur des sujets relatifs au droit humanitaire.

Dans les autres écoles, elle diffuse en de fort nombreux exemplaires le *Manuel scolaire* et son complément, le *Livre du Maître*, tous deux publiés par le CICR.

La Croix-Rouge sud-africaine a ensuite fait traduire les Conventions de Genève en langues zoulou et xhosa, afin que ces textes soient directement accessibles à un large public.

Parallèlement à cet effort de publication, la Croix-Rouge sud-africaine a organisé plusieurs séminaires de formation.

Du 29 octobre au 2 novembre 1979, un séminaire sur la dissémination des Conventions de Genève s'est tenu à Johannesburg, auquel participèrent des représentants des Sociétés nationales du Botswana, du Kenya et de l'île Maurice ainsi que du CICR. D'importantes résolutions y furent adoptées en vue d'encourager la diffusion du droit international humanitaire, notamment au sein des forces armées, des écoles et des universités.

Au cours des années 1979-1980, les diverses branches de la Croix-Rouge sud-africaine ont également organisé, au niveau local, des sémi-

naires sur les Conventions de Genève. Mentionnons notamment celui du Cap, en février 1980.

Enfin, la Croix-Rouge sud-africaine s'est efforcée de faire connaître les principes du droit international humanitaire parmi le grand public. Dans ce but, elle a publié des articles dans la presse et a diffusé des émissions de radio et de télévision sur ce sujet.

Ce bref résumé n'énonce que les résultats obtenus, mais tous ceux qui s'occupent de la diffusion du droit humanitaire sauront apprécier la somme de réflexion, de travail, de dévouement, nécessaire pour mener à bien de pareilles entreprises.

LE MUSÉE DE LA CROIX-ROUGE SOVIÉTIQUE

En novembre 1979, le président du Comité exécutif de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, M. V. A. Baltiyski, a inauguré le musée de la Croix-Rouge soviétique, à Moscou. La cérémonie d'inauguration a eu lieu en présence des participants à la V^e séance plénière du Comité exécutif de l'Alliance, des anciens et des collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de représentants de diverses organisations et d'associations.

Cinq ans auparavant, la *Revue de la Croix-Rouge soviétique* avait demandé la collaboration de ses lecteurs, pour qu'ils lui envoient des objets et des documents anciens, qui serviraient à illustrer l'histoire de la Croix-Rouge en URSS dans le musée projeté. Les lecteurs ont généreusement répondu et, aujourd'hui, le musée dispose de documents manuscrits et imprimés, d'albums, de médailles, d'objets divers de la fin du siècle passé et du début du XX^e siècle, dont beaucoup sont devenus des raretés. Le musée de la médecine militaire du ministère de la Défense de l'URSS a apporté sa contribution à cette collection par des maquettes de wagons, de voitures, d'aéronefs sanitaires, datant de l'époque de la première guerre mondiale.

Le musée comprend huit salles, dont le décor rappelle l'intérieur de tentes sanitaires. Passant de l'une à l'autre, on peut suivre, depuis sa fondation au temps de la Russie impériale jusqu'à nos jours, le développe-